



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 février 2019

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, E.Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos, Y Lafon, O.Memain, J.Places.

Absents excusés : Th.Lassalle-Carrere, ML Broueilh (procuration à P.Vuillaume)

Secrétaire de séance : Pierre NADAU

1. Comptes rendus du Conseil Municipal du 24/01/2019 et 6/02/2019

Sans commentaire, ils sont approuvés à l'unanimité.

2. Frais d'instruction de documents d'urbanisme

Le maire expose que :

- Considérant la loi ALUR du 24 mars 2014 mettant fin à la possibilité offerte aux communes membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants et plus de demander la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des documents d'urbanisme.
- Considérant la délibération prise par la CCPVG Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves le 21 mars 2017 créant un service commun d'instruction des documents d'urbanisme.
- Considérant la délibération prise par la CCPVG le 18 avril 2017 relative à la facturation à l'acte
- Considérant le cout de la charge financière importante que représente le coût d'instruction (2017 : 5944.91€ et 2018 : 5043.14€) supporté par l'ensemble des administrés et non uniquement par les demandeurs

M. le Maire propose que les pétitionnaires intègrent le coût des frais de dossier dans leur projet d'urbanisme et que la commune émette un titre pour chaque demande selon le barème ci-après :

- CUb : 112€
- DP : 100€
- PC : 200€
- PD : 200€
- PA : 336€
- PC Modificatif : 200€

Ces frais seront dus par les pétitionnaires que l'acte d'urbanisme soit accepté ou refusé.
Mise en application le 1^{er} mai 2019.

3. Création d'un poste technique "assainissement eau potable"

M le Maire rappelle à l'assemblée que le travail dans la station d'épuration demande de nombreuses compétences et une grande attention à la sécurité :

- Organiser,
- Planifier, réaliser les contrôles des équipements d'eau potable et d'assainissement collectif.
- Évaluer les performances des stations d'épuration. Réaliser l'audit et l'assistance à la mise en place des équipements d'auto surveillance et des autocontrôles.
- Possibilité d'horaires irréguliers avec astreintes.
- Risques sanitaires (leptospirose, hépatite, tétanos, etc.) et d'accident (glissades, chutes, etc.)

A ce jour, l'activité est essentiellement assurée par un seul agent ce qui n'est pas satisfaisant pour répondre aux exigences de sécurité et insuffisant pour exploiter et maintenir l'installation. Il faut également noter que la station a désormais une dizaine d'années de fonctionnement et demande des opérations de maintenance lourdes qui nécessiteront des moyens plus importants.

A cette activité d'assainissement, il faut ajouter celle de l'exploitation d'eau potable qui demande de plus en plus d'interventions compte tenu du vieillissement du réseau. Pour mémoire, le rendement d'eau potable n'est que de 41% (le minimum requis étant de 75%).

Le Maire propose donc de procéder à une embauche pour un poste de technicien *assainissement et eau potable*. Cette création fera l'objet d'une communication aux communes utilisatrices de la STEP : Esterre, Grust, Sazos, Sassis, Saligos-Vizos.

Sur proposition du Maire, le Conseil accepte à l'unanimité de créer un poste de technicien Assainissement et Eau potable en CDD 6 mois qui sera renouvelable 1 fois avant CDI éventuel. Le poste comportera une astreinte et sera à pourvoir avant l'été 2019.

Prêts pour travaux création du musée

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de création d'un musée d'art contemporain, il est opportun de recourir à un premier emprunt d'un montant de 427 000 € représentant le cout des travaux HT (sans compter une subvention DETR de 20 000€) et un deuxième emprunt pour avance de la TVA pour un montant de 105 400€.

Le Conseil après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales proposées par le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et après en avoir délibéré, décide de retenir les deux offres proposées et de donner tout pouvoir au Maire pour contractualiser ces prêts.

Prêt destiné aux travaux de la salle polyvalente/musée

- Durée 20 ans
- Taux fixe 2.03%
- Périodicité de remboursement trimestrielle
- Montant de l'échéance constante 6 507.48 €
- Frais de dossier 400 €
- TEG 2.04%

Prêt destiné au préfinancement du FCTVA associé au projet salle polyvalente/musée

- Durée 2 ans
- Taux fixe proportionnel annuel
- Périodicité de remboursement trimestrielle des intérêts
- Valeur de l'index de référence 0.67%

- Frais de dossier 400 €
- TEG : 0.9258%

Augmentation du tarif eau potable

Les tarifs de l'eau potable sur la commune ont été adoptés en 2010 et n'ont subi depuis aucune augmentation alors que le tarif moyen en France pour le prix du mètre cube est de 3.85€/m3.

- Considérant les lourds travaux réalisés par la commune pour se doter de nouveaux captages au Pouey commune de Saligos et à Yer de Prat commune de Luz St Sauveur
- Considérant le vieillissement important du réseau de distribution qui nécessite d'importants travaux de réfection
- Considérant l'aide financière que peut apporter l'Agence de l'Eau mais seulement si le tarif du m3, avec les redevances versées à l'Agence de l'Eau, atteint un montant global de 1.50€ alors qu'il n'est actuellement que de 1.305€/m3.

Abonnement ramené au m3 sur une base de 120m3	0.525€
Prix au m3	0.35€
Redevance pollution domestique	0.33€
Redevance prélèvement	0.10€
Total par m3	1.305€

Le maire propose de fixer le prix global à 1.393€ augmentation basée sur une hausse de 10% de l'abonnement et de 10% du prix au m3 avec une mise en application au 1^{er} janvier 2020. Une simulation sur une consommation de 100m3 pour l'année donne une augmentation de 10.34€.

Après débat, le Conseil à l'unanimité décide de procéder à l'augmentation avec une mise en place au 1^{er} janvier 2020.

Divers

Mise en place de la fusion des régies Cauterets/Ardiden :

Les réunions en sous-préfecture se maintiennent à un rythme soutenu pour que la fusion soit effective au 1^{er} juin 2019 tel qu'arrêtait par la Préfète le 6 décembre 2018. Cependant de nombreuses questions d'ordre juridique restent en suspens et Cauterets souhaite s'associer à un cabinet conseil pour l'accompagner dans ses démarches de transfert entre sa régie Espaces Cauterets et le SIVOM.

Le Maire informe l'assemblée qu'un recours gracieux a été déposé auprès du tribunal administratif de Pau le 2 février 2019 par l'opposition de Cauterets qui demande l'annulation de la délibération du conseil municipal de Cauterets du 3 décembre 2018 relative à l'adhésion de la régie de Cauterets au SIVOM de l'Ardiden.

Création label qualité par ATVG

L'office de tourisme communautaire souhaite mettre en place un nouveau label qualité pour les hébergements. Ce nouveau label serait représenté par des diamants et qualifierait davantage les logements suivant les attentes actuelles des clients non seulement en terme de confort mais aussi d'emplacement, de situation et de décoration ce qui n'existe pas aujourd'hui. Ce label pourrait devenir une marque dans le massif pyrénéen et contribuerait aussi à inciter les propriétaires à engager des travaux de rénovation répondant aux nouveaux standards.

Avancement projet requalification urbaine

Les actes d'engagement ont été signés le 14 janvier dernier, un coordonnateur SPS a été retenu, (VERITAS), et les travaux sont programmés pour avril sur le parking et septembre pour les deux départementales.

Avancement projet du musée

Le PC a été déposé le 5/12/2018. Le musée étant un ERP l'instruction demande un délai de 5 mois

La commission d'accessibilité s'est réunie le 12 février et a donné un "avis favorable".

Subvention DETR 2019 pour le projet de requalification urbaine

Les travaux sont estimés à 1 074 000 € HT

Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité des présents de :

- retenir le projet tel que présenté
- de valider le montant estimé
- de solliciter des subventions au titre de l'Etat (DETR), la Région et le Département
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Subvention DETR 2019 pour le projet du musée

Les travaux sont estimés à 555 000 € HT

Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité des présents de :

- retenir le projet tel que présenté
- de valider le montant estimé
- de solliciter des subventions au titre de l'Etat (DETR), la Région et le Département
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Synthèse conseil de la CCPVG du 19/02

Le conseil s'est réuni le 19/02 pour traiter pour l'essentiel:

- d'adhésion de la CCPVG à l'association des domaines skiables de France et à HPTE pour l'Espace Nordique du Val d'Azun et Hautacam.
- Prix du ticket de cantine sur l'école d'Argelés 3.70€ (Esquièze 3.50€)
- Projets de bourgs centres sur Argelés et Aucun